

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MEMBRES EN
EXERCICE :

29

MEMBRES
PRESENTS :

17

MEMBRES
VOTANTS :

17

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le douze février, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, Monsieur LEHONGRE est président de séance

Représentants du collège des communes affiliées :

Etaient présents :

Dominique BURET, Joël CLOMENIL, Frédéric DELAMARE, Annie DEPRESLE, René DUFOUR, Isabelle DUONG, Eugène GIMENEZ, Jérôme GRENIER, Danielle JEANNE, Claude LANDAIS, Janick LEGER, Yannick LUCAS, Jean-Luc MOENS, Marie-Dominique PERCHET

Etaient excusés :

Françoise BULARD, Piernella COLOMBE, Richard JACQUET, Jérôme PASCO, Mickaël PEREIRA, Martine SAINT-LAURENT

Représentants du collège des EPCI affiliés :

Etaient présents :

Pascal LEHONGRE, Michaël ONO DIT BIOT

Représentants du collège des adhérents au socle commun :

Était présente :

Chantal LE GALL

Etaient excusés :

France BARILLER, Servane BAYRAM, Karène BEAUVILLARD, Marie-Louise DOSSOU YOVO, Jean-Pierre LE ROUX, Jean-Marie LEJEUNE

Date de convocation : 5 février 2026

Secrétaire de séance : Eugène GIMENEZ

**BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE : AFFECTATION DES RESULTATS DE
L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRINCIPAL 2026 - APPROBATION**

A la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique fait apparaître :

- un résultat pour la section de fonctionnement
- un solde d'exécution pour la section d'investissement mouvementé du solde des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ce n'est qu'à partir de la constatation du résultat de fonctionnement au compte financier unique que l'exécution de l'autofinancement est réalisée sur la base d'une décision du Conseil d'Administration affectant ce résultat :

- a) affectation d'une partie de ces résultats à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement,
- b) affectation du solde, soit en réserves, afin de financer des dépenses nouvelles d'investissement, soit en report afin de financer des dépenses nouvelles de fonctionnement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BP 2026

	BUDGET PRINCIPAL
<u>Résultat de fonctionnement 2025</u>	
A - Résultat de l'exercice	+ 423 969.11 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif 2025)	+ 1 672 187.62 €
C - Résultat à affecter	+ 2 096 156.73 €
A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	94 480.28 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	35 801.53 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2025	- 58 678.75 €
D 001 report ligne 001 résultat antérieur reporté (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	+ 64 678.18 €
Dépenses d'Investissement en Restes à Réaliser	0.00
Recettes d'Investissement en Restes à Réaliser	0.00
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	0,00 €
besoin de financement	0.00€
excédent de financement	+ 5 999.43 €
Besoin de financement total F = D + E	
AFFECTATION = C	2 102 156.16 €
1) Affectation en réserves R 1068	0.00 €
en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 2 096 156.73 €

Il sera proposé au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation des résultats telle que décrite ci-dessus pour le budget du CDG27 au titre de l'exercice 2025.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'approuver l'affectation des résultats telle que décrite ci-dessus pour le budget du CDG27 au titre de l'exercice 2025.;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage du CDG27.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Date de transmission de la présente délibération à
Monsieur le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat :

Date de notification :

Je certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire
de la délibération exposée ci-dessus.

Fait à Evreux, le

Le Président,

LE PRESIDENT,

Pascal LEHONGRE

